



LA DIRECTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIÈRE

NOTE D'INFORMATION N°020/2023

PAIEMENT DE LA PARAFISCALITE DES AEX

Le Conseil Hévée-Palmier à Huile porte à la connaissance des exportateurs de fonds de tasse d'hévée, désireux de se procurer des Autorisations d'Exportations, d'effectuer les paiements de la parafiscalité, **soit par virement bancaire, soit par versements en espèces**, sur les différents numéros de comptes des structures bénéficiaires, ci-dessous mentionnés.

PARAFISCALITES	INTITILE DU COMPTE	NUMERO DE COMPTE	BANQUE
Redevance Conseil Hévée Palmier à Huile (CHPH)	Le Conseil Hévée Palmier à Huile	CI092 01001 005243070008 50	BNI
Redevance Contrôle Qualité et Pesage (CQP)	CHPH / Contrôle Qualité et Pesage	CI092 01001 005243070074 46	BNI
Cotisation Fonctionnement Interprofession et Famille Professionnelle (OIA)	Conseil Hévée Palmier à Huile / Interprofession hévée	CI092 01001 005243070050 21	BNI
Cotisation Recherche Conseil Agricole (FIRCA)	CHPH / Recherche et Conseil Agricole	CI092 01001 005243070099 68	BNI
Cotisation Développement Filière et Projets (PRODEV)	CHPH / Développement Filière et Projets	CI131 01001 011046520029 68	Bridge Bank
Contribution aux Budgets des Organisations Internationales de l'Hévée (OIH)	CHPH / Budget Organisation internationale d'Hévée	CI092 01001 005243070086 10	BNI
Prélèvement Fonds de Soutien des Prix et d'Investissement (FSPI)	CHPH / Fonds Soutien Prix et d'Investissement	CI131 01001 011046520031 62	Bridge Bank



Fait à Abidjan, le **28 NOV. 2023**

Bali Bi Goula Valery

Le Conseil de Régulation, de Contrôle et de Suivi des activités des Filières Hévée et Palmier à Huile



Immeuble CAISTAB
4^{ème} étage, porte 11
17 BP 880 Abidjan 17

Tél.: +225 20 21 71 81 • 76 85 82 25
conseilheveapalmier@gmail.com

Organisme créé par la loi
n° 2017-540 du 03 août 2017